

CAHIER SPECIAL DES CHARGES

DU MARCHE PUBLIC DE

Services – Auteur de projet

AYANT POUR OBJET

“ La réalisation, l'étude, la direction, la surveillance et la coordination sécurité-santé des travaux de voiries 2015-2017 réalisés dans le cadre du fonds d'investissements 2013-2016, d'impulsion 2015-2016-2017, l'éclairage de la Grand 'Place et divers travaux de voirie imprévus ”

PROCÉDURE NÉGOCIÉE SANS PUBLICITÉ

Pouvoir adjudicateur

Commune de Ouffet

Auteur de projet

**Administration communale
Rue du Village, 3 à 4590 Ouffet**

Table des matières

I. DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES	4
I.1 DESCRIPTION SUCCINCTE DU MARCHÉ.....	4
I.2 OBJET DU MARCHÉ	4
I.3 ESTIMATION DU MARCHÉ.....	4
I.4 IDENTITÉ DU POUVOIR ADJUDICATEUR	4
I.5 MODE DE PASSATION	4
I.6 FIXATION DES PRIX ET VÉRIFICATION DES PRIX	5
I.7 DROIT D'ACCÈS ET SÉLECTION QUALITATIVE	5
I.8 FORME ET CONTENU DES OFFRES.....	6
I.9 DÉPÔT DES OFFRES.....	6
I.10 OUVERTURE DES OFFRES	6
I.11 DÉLAI DE VALIDITÉ	6
I.12 CRITÈRES D'ATTRIBUTION.....	7
I.13 RÉVISIONS DE PRIX.....	7
I.14 VARIANTES	7
I.15 CHOIX DE L'OFFRE	7
II. DISPOSITIONS CONTRACTUELLES	8
II.1 FONCTIONNAIRE DIRIGEANT	8
II.2 ASSURANCES	8
II.3 CAUTIONNEMENT	8
II.4 DÉLAI D'EXÉCUTION.....	8
II.5 DÉLAI DE GARANTIE.....	8
II.6 RÉCEPTION PROVISOIRE ET RÉCEPTION DÉFINITIVE.....	8
II.7 PAIEMENT	9
III. PROJET DE CONVENTION	9
ANNEXE A : FORMULAIRE DE SOUMISSION	11
ANNEXE B : MODÈLE DE DÉCLARATION BANCAIRE	13

Auteur de projet

Nom : Administration Communale
Adresse : Rue du Village, 3 à 4590 Ouffet
Personne de contact : Monsieur Henri Labory
Téléphone : 086/36.61.36
Fax : 086/36.73.79
E-mail : henri.labory@ouffet.be

Réglementation en vigueur

1. Loi du 15 juin 2006 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services, et ses modifications ultérieures.
2. Arrêté royal du 15 juillet 2011 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques, et ses modifications ultérieures.
3. Arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics, et ses modifications ultérieures.
4. Loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics et de certains marchés de travaux, de fournitures et de services ;
5. Loi du 4 août 1996 relative au bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail et l'arrêté royal du 25 janvier 2001 concernant les chantiers temporaires ou mobiles formant le chapitre V du Titre III du Code sur le bien-être au travail.
6. Règlement général pour la protection du travail (RGPT), Loi sur le bien-être et Code sur le bien-être au travail.
7. Toutes les modifications aux lois et aux arrêtés précités en vigueur au jour du dépôt des offres ;
8. Le présent cahier spécial des charges.

I. Dispositions administratives

Cette première partie se rapporte à la réglementation relative à la passation d'un marché public jusqu'à la désignation de l'adjudicataire.

Les dispositions contenues dans cette partie se rapportent à la loi du 15 juin 2006 et à l'arrêté royal du 15 juillet 2011 et ses modifications ultérieures.

I.1 Description succincte du marché

Objet : Réalisation de levés de terrains, de fiches techniques, élaboration et suivi des travaux de voiries 2015-2017 réalisés dans le cadre du fonds d'investissements 2013-2016, d'impulsion 2015-2016-2017, l'éclairage de la Grand Place et divers travaux de voirie imprévus.

I.2 Objet du marché

De façon plus détaillée, les missions de l'auteur de projet sont les suivantes:

- La réalisation de fiches techniques;
- Le levé complet des voiries concernées et la réalisation éventuelle de plans d'emprises;
- L'élaboration des dossiers projets;
- Le contrôle des soumissions et l'analyse des offres;
- Le suivi des travaux et le contrôle des états d'avancements;
- La coordination sécurité-santé.

I.3 Estimation du marché

Le marché est estimé à 57.000,00 € TVA comprise.

I.4 Identité du pouvoir adjudicateur

Le Collège communal de la Commune de Ouffet
Rue du Village, 3
4590 Ouffet

I.5 Mode de passation

Conformément à l'article 26, § 1, 1° a (montant du marché HTVA ne dépassant pas le seuil de 85.000,00 €) de la loi du 15 juin 2006, le marché est passé par **procédure négociée sans publicité**.

I.6 Fixation des prix et vérification des prix

Le marché est à bordereau de prix au sens de l'article 2, § 1^{er}, 5° de l'arrêté royal du 15 juillet 2011 suivant les missions telles que détaillées au point « I.2 Objet du marché ».

Le pouvoir adjudicateur procède systématiquement à la vérification des prix des offres introduites et se réserve le droit de demander aux soumissionnaires de fournir, au cours de la procédure, toute indication permettant cette vérification.

I.7 Droit d'accès et sélection qualitative

Le formulaire d'offre doit être accompagné des pièces suivantes :

Situation juridique du soumissionnaire - références requises (critères d'exclusion)

Par le seul fait de participer à la procédure de passation du marché, le soumissionnaire atteste qu'il ne se trouve pas dans un des cas d'exclusion visés aux §§ 1er et 2 de l'article 61 de l'arrêté royal du 15 juillet 2011 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques.

Copie de tout diplôme, attestation ou autre document démontrant que le soumissionnaire dispose des compétences requises

Capacité économique et financière du soumissionnaire - références requises (critères de sélection)

Des déclarations bancaires appropriées établies conformément au modèle figurant à l'annexe 3 de l'AR du 15 juillet 2011.

I.8 Forme et contenu des offres

Le soumissionnaire établit son offre en français et complète le **formulaire d'offre et la déclaration bancaire** dont les modèles sont annexés au présent cahier des charges. Si le soumissionnaire établit son offre sur d'autres documents que le formulaire prévu, il supporte l'entière responsabilité de la parfaite concordance entre les documents qu'il a utilisés et le formulaire.

Présentation succincte de 2 projets de références pour des travaux de voirie ; ces présentations seront accompagnées d'une **attestation de bonne fin** précisant clairement le respect du budget prévu et celui des délais ; cette attestation reprendra le montant du projet tel qu'estimé à l'approbation par le maître d'œuvre, le montant du décompte final et, le cas échéant, une synthèse explicative de la différence.

Tous les documents établis ou complétés par le soumissionnaire ou son mandataire sont datés et signés par celui-ci.

Lorsque l'offre est signée par un mandataire, celui-ci mentionne clairement son (ses) mandant(s). Le mandataire joint à l'offre l'acte authentique ou sous seing privé qui lui accorde ses pouvoirs ou une copie de la procuration.

Toutes ratures, surcharges et mentions complémentaires ou modificatives, tant dans l'offre que dans ses annexes, qui seraient de nature à influencer les conditions essentielles du marché, telles que les prix, les délais, les conditions techniques, doivent également être signées par le soumissionnaire ou son mandataire.

Le prix de l'offre sera exprimé en EURO.

Les éventuelles réductions doivent toujours être décomptées du prix unitaire et ne sont pas indiquées séparément.

I.9 Dépôt des offres

L'offre est établie sur papier et est glissée sous pli définitivement scellé mentionnant le numéro du l'objet du marché.

En cas d'envoi par la poste, ce pli scellé est glissé dans une seconde enveloppe fermée portant comme indication l'adresse indiquée ci-dessous et la mention « OFFRE ».

Le Collège communal de la Commune de Ouffet
Administration
Rue du Village, 3
4590 Ouffet

La date limite d'introduction des offres sera mentionnée dans la lettre d'invitation à remettre offre.

I.10 Ouverture des offres

Il n'y a pas d'ouverture des offres en séance publique.

I.11 Délai de validité

Le soumissionnaire reste lié par son offre pendant **un délai de 180 jours de calendrier**, prenant cours le lendemain de la date limite d'introduction des offres.

I.12 Critères d'attribution

Les critères d'attribution retenus par le Pouvoir adjudicateur sont répartis comme suit :

- Le prix (30%) ;
- La qualité de présentation du dossier (40%) ;
- La méthodologie de travail : qualité et délais des procédures (30%).

I.13 Révisions de prix

Il n'y a pas de révision de prix pour ce marché.

I.14 Variantes

Les variantes libres ne sont pas autorisées.
Aucune variante obligatoire ou facultative n'est prévue.

I.15 Choix de l'offre

Le pouvoir adjudicateur choisit l'offre régulière économiquement la plus avantageuse sur base des critères d'attribution fixés.

Par la remise de son offre, le soumissionnaire accepte sans conditions toutes les clauses du Cahier spécial des Charges et renonce à toutes les autres conditions, y compris ses propres conditions de vente même lorsque celles-ci sont annexées à son offre. Toute réserve ou non-respect de ces engagements concernant ces clauses ou dispositions engendre l'irrégularité substantielle de l'offre.

L'accomplissement d'une procédure n'implique pas l'obligation d'attribuer ou de conclure le marché. Le pouvoir adjudicateur peut soit, renoncer à attribuer ou à conclure le marché, soit refaire la procédure, au besoin selon un autre mode.

II. Dispositions contractuelles

Cette deuxième partie fixe la procédure relative à l'exécution du marché.

Pour autant qu'il n'y soit pas dérogé, l'Arrêté royal du 14 janvier 2013 et ses modifications ultérieures établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics est d'application.

II.1 Fonctionnaire dirigeant

L'exécution des travaux se déroule sous le contrôle du Collège communal, représenté par le fonctionnaire ayant en charge ce dossier :

Nom : Monsieur Henri Labory
Adresse : Administration, rue du Village, 3 à 4590 Ouffet
Téléphone : 086/36.61.36
Fax : 086/36.73.79
E-mail : henri.labory@ouffet.be

II.2 Assurances

L'adjudicataire contracte les assurances couvrant sa responsabilité en matière d'accidents de travail et sa responsabilité civile vis-à-vis des tiers lors de l'exécution du marché.

Dans un délai de trente jours à compter de la conclusion du marché, l'adjudicataire justifie qu'il a souscrit ces contrats d'assurances, au moyen d'une attestation établissant l'étendue de la responsabilité garantie requise par les documents du marché.

II.3 Cautionnement

Aucun cautionnement ne sera exigé pour ce marché.

II.4 Délai d'exécution

Le délai d'exécution du marché sera fixé sur base des offres proposées suivant les différentes étapes de la mission.

II.5 Délai de garantie

Le délai de garantie pour ces travaux est de 12 mois calendrier.

II.6 Réception provisoire et réception définitive

Dans les 30 jours calendrier après le contrôle des services, il est, selon le cas, dressé un procès-verbal de réception provisoire ou de refus de réception.

Dans ce même délai de 30 jours, le pouvoir adjudicateur notifie, par procès-verbal, sa décision d'accorder ou de refuser la réception au prestataire. Si aucune décision n'a été notifiée dans ce délai, la réception est censée accordée.

II.7 Paiement

Le paiement des honoraires par le Maître d'ouvrage se fera suivant l'avancement des prestations et travaux sur présentation des factures (état d'honoraires) dûment approuvées par le Collège communal.

Les paiements sont effectués dans un délai de 30 jours de calendrier à compter de la date de la fin de la vérification, conformément au point II.6 du présent CSC.

III. Projet de convention

Entre d'une part :

L'Administration communale de OUFFET, représentée par M. Caroline CASSART, Bourgmestre, et M. Henri LABORY, Directeur général, dénommé ci-après le Maître de l'Ouvrage ;

Et d'autre part

...

Dénommé ci-après l'Auteur de projet
Est intervenue la convention suivante :

Article 1

Le Maître de l'Ouvrage confère à l'Auteur de Projet, une mission précisée à l'article 2 ci-après, concernant :

La réalisation, l'étude, la direction, la surveillance et la coordination sécurité-santé des travaux de voiries 2015-2017 suivants :

- 1) Réfection (réfections diverses et enduisage) de la rue de Lizin et de la rue Xhenceval (Fonds d'Investissement 2013-2016)***
- 2) Réalisation d'un parcours piétons le long de la rue du village (RN66), de la Grand'Place vers la rue Doyard sur une longueur d'environ 700 mètres (Impulsion 2015 ou suivants).***
- 3) La rénovation de l'éclairage de la Grand'Place.***
- 4) divers travaux de voirie imprévus.***

Article 2

La mission est précisée de la manière suivante :

- La réalisation de fiches techniques;
- Le levé complet des voiries concernées et la réalisation éventuelle de plans d'emprises;
- L'élaboration des dossiers projets;
- Le contrôle des soumissions et l'analyse des offres;
- Le suivi des travaux et le contrôle des états d'avancements;
- La coordination sécurité-santé.

Article 3

- Le marché est à bordereau de prix suivant les missions telles que détaillées à l'article 2 du

présent projet de convention.

Article 4

En cas de sous-traitance d'une partie de la mission à des tiers, la responsabilité du Maître d'ouvrage n'est pas engagée à l'égard de ce tiers.

Article 5

Le paiement des honoraires par le Maître d'ouvrage se fera suivant l'avancement des prestations et travaux sur présentation des factures (état d'honoraires) dûment approuvées par le Collège communal.

Les paiements sont effectués dans un délai de 30 jours de calendrier à compter de la date de la fin de la vérification, conformément au point II.6 du présent CSC.

Article 6

Les parties peuvent mettre fin à la convention de commun accord. Dans ce cas, le Maître de l'ouvrage réglera les honoraires correspondant aux phases réalisées et proportionnellement à l'état de la phase en cours.

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention sera tranché par le tribunal du ressort de la Commune.

ANNEXE A : FORMULAIRE DE SOUMISSION

OFFRE DE PRIX POUR LE MARCHE AYANT POUR OBJET « La réalisation, l'étude, la direction, la surveillance et la coordination sécurité-santé des travaux réalisés dans le cadre du fonds d'investissements 2013-2016, d'impulsion 2015, 2016, 2017, l'éclairage de la Grand 'Place et divers travaux de voirie imprévus».

Procédure négociée sans publicité

Le soussigné (nom et prénom) :

Qualité ou profession :

Nationalité :

Domicile (adresse complète) :

Tél. :

Fax :

E-mail :

OU (1)

La firme (dénomination, raison sociale) :

Nationalité :

Ayant son siège à (adresse complète) :

Tél. :

Fax :

E-mail :

Représentée par le(s) soussigné(s) :

(Les mandataires joignent à leur offre l'acte authentique ou sous seing privé qui leur accorde ces pouvoirs ou une copie attestant la conformité de leur procuration à l'original. Ils peuvent se borner à indiquer les numéros des annexes au Moniteur belge qui a publié leurs pouvoirs.)

OU (1)

Les soussignés en association momentanée pour le présent marché (nom, prénom, qualité ou profession, nationalité, siège provisoire) :

s'engage(nt) (solidairement) sur ses/leurs biens meubles et immeubles à exécuter le marché conformément aux clauses et conditions du cahier spécial des charges du marché public susmentionné :

pour les montants ou taux détaillés à préciser suivant les prestations suivantes :

- **La réalisation de fiches techniques;**
- **Le levé complet des voiries concernées et la réalisation éventuelle de plans d'emprises;**
- **L'élaboration des dossiers projets;**
- **Le contrôle des soumissions et l'analyse des offres;**
- **Le suivi des travaux et le contrôle des états d'avancements;**
- **La coordination sécurité-santé.**

Informations générales

Numéro d'immatriculation à l'ONSS.

Numéro de TVA (en Belgique uniquement)

Paiements

Les paiements seront effectués valablement par virement ou versement sur le comptede l'institution financière ouvert au nom de

Les documents requis par le cahier des charges, datés et signés, sont annexés à l'offre.

Fait à

Le

Le soumissionnaire,

Signature:

Nom et prénom:

Fonction:

Note importante

Les soumissionnaires ne peuvent se prévaloir des vices de forme dont est entachée leur offre, ni des erreurs ou omissions qu'elle comporte (article 99 de l'arrêté royal du 8/1/1996).

(1) Biffer les mentions inutiles

Approuvé par le Conseil communal en séance du XXX

(S)Le Directeur général

(S) La Bourgmestre

Contrat conclu entre les parties le XXX

Pour l'Auteur de Projet

Pour le Collège communal,

***Le Directeur général
Henri LABORY***

***La Bourgmestre,
Caroline CASSART***

ANNEXE B : Modèle de déclaration bancaireConcerne

Marché public (identification du marché) : ...

Nous confirmons par la présente que ... (raison sociale et siège social de l'entreprise candidate) est notre client(e) depuis le ... (date).

Relation financière banque-client

Les relations financières que nous entretenons avec ... (raison sociale de l'entreprise candidate) nous ont jusqu'à ce jour ... (date) donné entière satisfaction.

Sur la base des données dont notre banque dispose actuellement, nous n'avons eu à constater aucun élément négatif et ... (raison sociale de l'entreprise candidate) dispose au stade actuel de la capacité financière lui permettant de mener à bien les prestations pour lesquelles la firme précitée a l'intention de se porter candidate.

... (raison sociale de l'entreprise candidate) jouit de notre confiance.

Notre banque met actuellement à la disposition de cette société les lignes de crédit suivantes (à ne mentionner qu'avec l'accord écrit préalable du client)

et/ou :

Notre banque est disposée à examiner d'éventuelles demandes de crédit ou une demande de cautionnement en vue de l'exécution du marché par ... (raison sociale de l'entreprise candidate)

La présente est délivrée sans restriction ni réserve de notre part.

Fait à ..., le

Signature